



Banque litige contentieux

Par **cedric09**, le **15/12/2016** à **17:54**

Bonjour,

Mon compagnon avait un compte courant à la caisse d'épargne en 2001 et bénéficiait d'une réserve d'argent de 1.500 € qu'il a utilisée. Etant au RSA à cette époque, il n'a pas pu honorer cette dette, il a été fiché.

Aujourd'hui, donc 16 ans après, il reçoit un courrier d'un cabinet de contentieux comme quoi il doit payer cette dette. Est-il obligé, 16 ans après, d'honorer cette dette alors qu'il n'est plus à cette banque ?

Merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **15/12/2016** à **18:47**

bonjour

courrier en lettre simple?

Si oui vous la conservez simplement dans un dossier

Sans titre exécutoire cette officine n'a aucun pouvoir sauf intimidation

Si les relances continuent LRAR demandant copie de ce titre sans prendre un engagement quelconque pour un échéancier ni verser même 1€